

Far M. Mitchell :—

1727. Vous avez entendu le témoignage et les explications de M. Fitzgerald, qu'avez-vous à répliquer ?—Je nie avoir reçu les mesurages qu'il dit avoir été donnés.

1728. Depuis le commencement jusqu'à la fin de votre entreprise, avez-vous su si j'avais usé de mon influence pour vous favoriser ?—Je connaissais vos sentiments d'amitié pour moi, mais je n'ai jamais entendu dire que l'on ait exercé aucune influence illégitime en ma faveur. Chaque fois que je vous ai demandé de faire pour moi ce qui aurait pu paraître illégitime, invariablement vous avez répondu : "Je n'y refuse."

1729. N'est-ce pas tout à fait contre ma volonté que vous avez pris ce contrat ?—Oui.

1730. Ne vous ai-je pas dit alors et depuis que vous ne deviez pas vous adresser à moi dans le besoin d'aide ?—Vous me l'avez dit.

1731. N'est-ce pas seulement lorsque j'ai eu acquis la certitude que vous étiez la victime d'une injustice grossière que j'ai fait observer aux commissaires qu'ils devraient charger quelque homme indépendant de s'enquérir des faits ?—J'ai essayé bien des fois et souffert bien longtemps avant d'avoir pu obtenir votre aide en faveur de la justice que je réclamais.

Par M. Mills :—

1732. Vous avez dit avoir acheté des meubles pour M. Fitzgerald ; cela s'est-il fait les premiers temps qu'il était sur la section ?—Oui.

1733. Votre dessein était-il de le corrompre ?—J'ai voulu, par cela, satisfaire à une demande indirecte, suivie de l'observation que l'ingénieur contrôleur devrait doubler son salaire ; qu'il était en train de monter une maison et qu'il manquait de meubles. Je voulais aussi, par ce moyen, obtenir de M. Fitzgerald qu'il fit promptement les rapports à l'aide desquels je pourrais toucher ce qui m'était légitimement dû.

1734. Depuis combien de temps attendiez-vous après ces rapports ?—Il n'y avait pas bien longtemps.

1735. Et ce moyen vous a fait atteindre votre but ?—Il a agi comme un charme.

1736. Vous n'avez pas eu lieu de vous plaindre après cela ?—Aucunement. J'ai obtenu tout ce que je voulais.

1737. Ses rapports furent-ils alors différents de ceux du sous-ingénieur ?—Je ne m'en souviens pas ; mais je sais qu'il faisait ce qu'on lui disait de faire.

1738. Lui avez-vous parlé du vin et de l'eau-de-vie qui lui ont été envoyés ?—Je ne m'en rappelle pas. Ces articles furent envoyés parce que je pensais que celui à qui j'avais affaire était un de ceux qui demandent à être amadoués, et ce qui s'ensuivit démontre amplement que je ne me trompais pas.

1739. M. Fitzgerald vous a-t-il jamais offert de vous rembourser le prix des meubles ?—Il a demandé la note de ces meubles, mais sans offrir de me payer.

1740. Lui avez-vous passé la note ; sinon, dites pourquoi ?—Je ne la lui ai pas remise, mais je ne puis dire pour quelle raison, si ce n'est celle de faire en sorte qu'il restât mon obligé.

1741. Mais vous avez fini par voir que cette obligation n'avait guère d'effet ?—En novembre 1872, et tout en jouant la franchise à mon égard, j'ai découvert qu'il me trompait on ne peut plus en essayant de me faire ôter mon contrat.

1742. Vous avez découvert cela ?—Oui.

1743. Après cette découverte, ne lui avez-vous pas présenté les comptes ; sinon, pourquoi ?—Je ne m'occupais guère de cela.

1744. Vous dites que d'après une juste revision vous avez droit à \$52,000 sur le principe que vous devez être payé pour les travaux remplacés ou retranchés, et à compte desquels vous avez reçu \$10,000 des commissaires. Est-ce bien cela ?—Je pense y avoir droit. Le principe a été reconnu par le paiement de \$10,000 fait à la suite de ma réclamation.

1745. Combien avez-vous reçu sur le prix de cette entreprise ?—\$164,000.

1746. Ainsi, d'après ce que vous venez de dire, vous auriez encore droit à \$42,000, non compris les travaux restant à faire ?—Je ne dis pas cela maintenant. Je dis que l'on aurait dû me donner \$52,000 lorsque je réclamai ce montant. Les commissaires auraient pu ensuite régler leur paiement mensuel comme ils l'auraient jugé à propos.